



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Strasbourg, le 25 août 2015

Le Recteur  
à  
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

s/c de Mesdames les IA-DASEN du Bas-Rhin  
et du Haut-Rhin

**Objet : Appel à projet – classes à projet d'éducation aux médias**  
**P.J. : formulaire et mode d'emploi**

**Rectorat**

**Pôle Organisation scolaire  
et politiques éducatives**

**Délégation académique à  
l'action culturelle**

Affaire suivie par  
Sophie Philippi

Téléphone  
03 88 23 34 55

Courriel  
[Sophie.philippi@ac-strasbourg.fr](mailto:Sophie.philippi@ac-strasbourg.fr)

Référence : 2015-191

Adresse des bureaux  
27 boulevard Poincaré  
67000 Strasbourg

Adresse postale  
6 rue de la Toussaint  
67975 Strasbourg cedex 9

Dans le cadre de la priorité accordée à l'éducation aux médias et à l'information, l'académie de Strasbourg initie à partir de l'année scolaire 2015-2016 le dispositif nouveau des classes à projet d'éducation aux médias (classes à PEM).

La classe à PEM a pour but de favoriser l'accès à l'information et à l'usage de tous les médias pour tous les élèves au collège et au lycée, encourager l'innovation pédagogique et artistique et produire des messages médiatiques pour prendre conscience de la place et du rôle des médias dans la société.

Le projet doit être fondé sur une démarche caractérisée par la mise en œuvre de pratiques médiatiques, plaçant les élèves dans des situations où s'éclairent l'une par l'autre l'activité, la découverte des médias, la rencontre avec des professionnels, l'acquisition de notions et de techniques, la réflexion et la production.

Le projet doit être élaboré et mené conjointement par des enseignants soutenus par le Clemi (Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information) et parrainés par un journaliste proposé et validé par le Clemi et le club de la presse Strasbourg Europe, partenaire de ce dispositif.

Le formulaire de candidature, précisant la démarche, le partenaire choisi et le budget prévisionnel, doit être renvoyé à la Daac **pour le 20 septembre 2015 dernier délai.**

Pour davantage d'informations, on se reportera au cahier des charges en pièce jointe et on s'adressera à Sophie Philippi, chargée de mission pour l'éducation aux médias ([sophie.philippi@ac-strasbourg.fr](mailto:sophie.philippi@ac-strasbourg.fr)).

Je vous saurais gré de diffuser très largement cette information aux équipes de votre établissement et vous remercie pour votre active collaboration.

Pour le Recteur  
Pour la Secrétaire générale  
La déléguée académique à l'action culturelle

Elisabeth Escande